

## **Comité directeur de Signature Innovation**

Un comité directeur est mis sur pied en fonction des paramètres définis par le MAMH. Le mandat général du comité directeur est de voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier. Il peut s'adjoindre toute personne-ressource qu'il juge utile au bon déroulement de ses activités. Ces personnes-ressources n'ont pas le droit de vote. Le comité directeur est notamment chargé des responsabilités suivantes :

- Adopter des règles de fonctionnement;
- Formuler un cadre de gestion qui comprend les éléments spécifiés dans l'Entente et en recommander l'adoption par sa MRC;
- S'assurer que les critères de sélection répondent à ce qui est spécifié dans l'Entente;
- Valider et recommander à sa MRC les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier prévu dans le cadre de l'entente;
- S'assurer de l'atteinte des objectifs de l'entente.

Le comité est composé des membres suivants :

- M. Gérald Savard, préfet et maire de Bégin - droit de vote
- M. Lucien Gravel, maire de Saint-Ambroise - droit de vote
- M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay - droit de vote
- M. Germain Grenon, maire de Saint-David-de-Falardeau - droit de vote
- Représentant du MAMH, observateur